SOCIETE DES AMIS DE VERSAILLES

Présentation du budget 2023

Le budget a été établi selon les mêmes principes que les années précédentes, mais en prenant en compte la fin de la crise sanitaire. Ce budget a donc retenu des hypothèses plus optimistes que celles appliquées pour le budget 2022. Ainsi :

- Les cotisations sont prévues à 520 000 € en nette hausse par rapport à celles constatées sur l'exercice 2022 (467 873 €). Le montant retenu correspond à des cotisations encaissées pour 470 000 € au 28 février 2023 majorées de 50 000 € que l'on devrait obtenir sur la période de mars 2023 à l'Assemblée générale du 10 juin 2023.
- Les participations aux activités seraient en légère augmentation pour s'établir à 60 000 € contre 56 920 € en 2022 ; les dépenses liées à ces activités représenteraient un montant de 39 000 € contre 41 661 €.
- Les dons libres s'élèvent à 60 000 €, constitués pour 50 000 € de mécénat d'entreprises.
- Enfin, il sera constaté sur l'exercice 2023 l'encaissement du legs de Mr. Bresett et des assurances-vie de Mr. Renard pour un total de 737 290 € contre un montant de 513 461 € encaissé en 2022.
- Les charges ont été déterminées en fonction de celles de l'année 2022 et des évolutions possibles. Les charges de personnel s'élèvent à 300 000 €, montant à comparer à 296 800 € en 2022 hors incidence de la provision pour indemnité de fin de carrière.
- Il faut noter une charge pour le projet d'amélioration du site internet de 90 000 €, montant en cours de négociation et des frais de communication à 40 000 € contre 27 985 € en 2022.
- Les charges concernant les soirées des membres de l'Association sont prévues pour 30 000 € contre 36 354 € sur l'exercice précédent. Enfin, un montant de 30 000 € est alloué pour la tenue de l'Assemblée générale de l'Association.

Ce budget ne tient pas compte des dépenses de mécénat comme des recettes liées à l'utilisation des fonds dédiés, à l'exception d'un montant de 334 299 € en engagement de fonds dédiés non utilisés correspondant aux donations d'assurances-vie de Mr. Renard dédiées aux travaux et acquisitions du château de Versailles.

Le budget 2023 fait apparaître un bénéfice de 396 141 € à rapprocher du résultat positif constaté sur l'exercice 2022 de 604 986 €. Ce bénéfice provient notamment de la prise en compte de la partie des legs et assurances-vie qui seront encaissés sur 2023.



Société des Amis de Versailles : BUDGET 2023 et RESULTAT 2022

DE VERSAILLE	5		
PRODUITS		budget 2023	exercice 2022
	Cotisations	520 000 €	467 873 €
	Dons	80 000 €	
	Legs, assurances-vie et donations	737 290 €	513 461 €
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieures	10 000 €	86 260 €
4	Activités et soirées membres	60 000 €	
	Ventes	18 500 €	20 117 €
	Reprise sur provisions et amortissements		19 144 €
	Autres	600€	38 600 €
	Total des produits d'exploitation	1 426 390 €	2 450 088 €
	Dépenses de mécénat en faveur du château	0 €	1 182 478 €
	Engagements à réaliser sur ressources affectées	334 299 €	56 422 €
ES	Charges de personnel	300 000 €	296 800 €
	Autres charges de fonctionnement	314 950 €	207 812 €
	Soutien aux publications		10 000 €
CHARGES	Coûts des activités	39 000 €	41 661 €
Η̈́	Coût d'achats des produits vendus	43 500 €	50 171 €
J	Dotation aux amortissements et provisions	2 000 €	7 453 €
	Total des charges d'exploitation	1 033 749 €	1 852 797 €
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	392 641 €	597 291 €
ITS	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS FINANCIERS	Intérêts de produits financiers	4 000 €	8 434 €
ES	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
CHARGES	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	4 000 €	8 434 €
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1+2)	396 641 €	605 725 €
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	0 €	0€
	Impôt sur les sociétés	500 €	740 €
	TOTAL DES PRODUITS	1 430 390 €	2 458 522 €
	TOTAL DES CHARGES	1 034 249 €	1 853 537 €
	EXECEDENT OU DEFICIT	396 141 €	604 985 €
		1	